



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE
M.R.C. DE KAMOURASKA

AVIS PUBLIC
Assemblée publique de consultation

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 7 octobre 2014, le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle a adopté le **projet** de règlement 2014-8 – *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux (PIIA)*;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 24 octobre 2014 à 19h00 à la salle du conseil municipal situé au 108, rue de l'Église à Rivière-Ouelle;
3. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire;

En résumé, ce projet de règlement a pour objet la mise en place de nouvelles normes à l'égard des nouvelles constructions et des rénovations sur des bâtiments existants dans le secteur de la Pointe-aux-Orignaux;

4. Le projet de règlement n'est pas assujéti à la procédure d'approbation référendaire;
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 106, rue de l'Église durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité à www.riviereouelle.ca.

Donné à Rivière-Ouelle, ce 10^e jour du mois d'octobre deux mille quatorze (2014).

Adam Ménard
Directeur-général et secrétaire trésorier